

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 septembre 2022

**DÉLIBÉRATION – CA-2022-ELE-UPEC-02**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE **16 SEP. 2022**

Date de transmission : **16 SEP. 2022**

Date de réception rectorat : **16 SEP. 2022**

**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC**

*Direction des Affaires Juridiques et Générales*

*Conseil et Commissions*

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

## PORTANT ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le Code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022, et notamment son article 24 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 5 juillet 2019 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** la lettre de mission intitulée « vice-président du Conseil d'administration » annexée à la présente délibération ;

**Considérant qu'**aux termes de l'article 24 des statuts visés, le Conseil d'administration de l'Université élit son vice-président du Conseil d'administration. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs permanents affectés à l'établissement. Il est élu à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil d'administration.

**Considérant que** les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 16 septembre 2022 à élire sur proposition de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé, Président de l'Université, Monsieur Amilcar Bernardino aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration.

**Considérant, au premier tour du scrutin, le**

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	31
Nombre de vote pour	27
Nombre de vote contre	4
Nombre d'abstention	0

**Le candidat a reçu :**

Monsieur Amilcar Bernardino

**27 pour, 4 contre et 0 abstention**

### ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 16 septembre 2022 a, à la majorité absolue de ses membres en exercice, élu **Monsieur Amilcar BERNARDINO**, en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration, à compter du 16 septembre 2022.

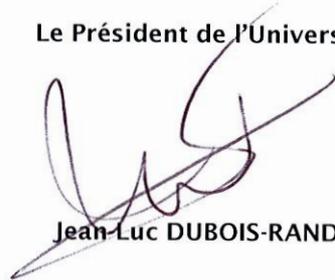
*Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 septembre 2022*

## **ARTICLE 2 :**

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Fait à Créteil, le 16 septembre 2022

**Le Président de l'Université**



**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**

## LETTRE DE MISSION

### VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 DOMAINE : INSTITUTIONNEL

 MISSIONS RECURRENTES :

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du conseil d'administration. En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration élabore l'ordre du jour et veille au suivi politique des dossiers qui y sont présentés. Dans ce cadre, avec l'appui de la Direction des affaires juridiques et générales, la vice-présidence du conseil d'administration veille au respect des cadres légaux et réglementaires.

En lien avec le Président et le cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée des relations avec les élus du conseil d'administration, des organisations qui y sont représentées et des personnalités extérieures.

En lien étroit avec l'équipe présidentielle ainsi que, à titre principal, la Direction générale des services, la Direction des ressources humaines et la Direction des affaires financières, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la définition ainsi que de la promotion de la politique budgétaire et d'emploi de l'université. A ce titre, elle contribue à définir les orientations stratégiques de l'université en matière de moyens financiers et de ressources humaines, et participe à la préparation du budget ainsi qu'à son exécution.

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du comité technique. Elle élabore avec l'équipe présidentielle, et en lien avec les directions concernées, l'ordre du jour y afférant et veille à la préparation et au suivi des dossiers qui y sont présentés. Elle représente un des acteurs importants du dialogue social mené au sein de l'établissement.

Avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration contribue à faire le lien avec les directeurs de composantes et assiste le Président dans la préparation et le suivi du comité de direction.

Dans le cadre de ses missions et avec l'appui du cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration rencontre de manière régulière les organisations représentatives des personnels et des usagers de l'établissement et est chargée, dans son périmètre de compétence, du suivi des demandes et requêtes adressées au Président par les personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs.

La vice-présidence du conseil d'administration contribue également à l'instruction et au suivi des dossiers stratégiques et financiers concernant l'UPEC et la ComUE, notamment.

Enfin, la vice-présidence du conseil d'administration assure un rôle de représentation de l'établissement en cas d'empêchement du Président.

## ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle, de la mise en œuvre du projet d'établissement et du développement de campus formation et recherche. Elle participe à la mise en œuvre de l'ensemble des projets transverses de l'établissement.

Plus particulièrement, la vice-présidence du conseil d'administration veille, en lien étroit avec la Direction générale des services et les services compétents, à la bonne trajectoire financière et au maintien de l'équilibre financier de l'établissement, par une trajectoire pluriannuelle de répartition des moyens et de développement des ressources. Par une gestion prévisionnelle des emplois, la vice-présidence du conseil d'administration veille à la trajectoire de la masse salariale. A ce titre, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions concernant la politique de ressources humaines de l'établissement, en particulier sur la consolidation de l'emploi et l'évolution de la politique indemnitaire.

En lien étroit avec la vice-présidence Responsabilité Sociétale de l'Université, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions en matière de conditions de travail et de santé des personnels et des usagers ; elle accompagne notamment les dossiers relatifs à l'aide sociale, le handicap, la parité ainsi que la lutte contre les discriminations.

Pour mettre en œuvre ces missions, la vice-présidence du conseil d'administration, avec le concours de l'équipe présidentielle et la Direction générale des services, met en place des groupes de travail susceptibles, selon les dossiers, de comprendre des enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques ainsi que des étudiants.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence du conseil d'administration s'appuie à titre principal sur la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières ainsi que la Direction des affaires juridiques et générales.